



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République française – Liberté – Égalité – Fraternité
COMPTE RENDU DE SEANCE

**COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
DEPARTEMENT DES YVELINES**

Le Lundi 25 février 2013, à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 19 février 2013, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : Mme BLANC, M. OURGAUD, Mme AUBRIET, M. PAILLAS, Mme THAREAU, M. PLUYAUD, Mme PARENT, M. DAUVERGNE, Mme BASTONI, Mme BOUCHERLE (à partir du point 4), M. BOUSSARD, M. JUNES, Mme TOUSSAINT, Mme RAMAIN, M. DREYSSE, M. GRATTEPANCHE (à partir du point 5), Mme MAI QUOC (à partir du point 10), Mme VIENNA, M. CRETIN, Mme GARNIER, M. PLASSARD, M. DIANKA, M. HAREL, M. CACHIN, Mme ABHAY, Mme LLOBET, (à partir du point 5), Mme DURAND-MASCART, M. PARMENTIER, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. DÉJEAN

Pouvoir : M. HOMONT (pouvoir M. OURGAUD)
Mme MAI QUOC jusqu'au point 9 (pouvoir Mme GARNIER)
M. ANADON (pouvoir Mme BLANC)
Mme BORDEAU (pouvoir Mme PETIT)
M. MANCEAU (pouvoir M. DÉJEAN)

Absents : Mme BOUCHERLE jusqu'au point 3
M. GRATTEPANCHE jusqu'au point 4
Mme LLOBET jusqu'au point 4
M. COLOMBANI
M. MONNIER
Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame TOUSSAINT est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Sandrine GRANDGAMBE présentée par courrier en date du 22 janvier 2013.

Madame Yolande MAREK-GIL, suivant de liste, a renoncé à son poste de conseiller municipal. Monsieur Etienne MONNIER, suivant de liste, a été informé par courrier en date du 11 février 2013 du renoncement de Madame MAREK-GIL. A ce jour, il n'a pas fait part de son renoncement.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie TOUSSAINT

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

► Unanimité

INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

Aucune question orale.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. Remplacement d'un élu au sein de l'Association DIRE (M. le Maire)

A la demande du groupe « Construisons l'Avenir Ensemble », ce point est retiré de l'ordre du jour.

2. Désignation d'un représentant au sein du conseil de l'UFR des sciences de la santé (M. le Maire)
Délibération n° 2013/1

Le Conseil Municipal approuve la désignation de Monsieur Alain JUNES, 12^{ème} adjoint au maire pour siéger au sein des conseils de l'UFR.

► **28 voix pour la désignation de M. JUNES**
6 voix pour la désignation de M. DÉJEAN

FINANCES

3. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2013 (M. Ourgaud)
Délibération n° 2013/2

Le conseil municipal décide :

Article 1 :

De fixer le taux 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 4,37 %.

Article 2 :

Dit que les dépenses et les recettes afférentes au service d'enlèvement des ordures ménagères sont inscrites au Budget Primitif 2013.

► **Majorité des votants par 28 voix pour et 6 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

4. Décision modificative n° 1 budget ville exercice 2013 (Mme Aubriet)
Délibération n° 2013/3

Le conseil municipal décide

Article 1 :

D'ajuster les crédits en dépenses de fonctionnement réelles comme suit :

SECTION	CHAPITRE	NATURE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	011	6156	- 19 000,00	
	65	651	+ 19 000,00	
			0	0

Article 2 :

Section	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
Investissement	040	139151	14 400,00	
	041	139151	-14 400,00	
			0	0

► **Unanimité**

5. Biens meubles de faible valeur 2013 (Mme Abhay)
Délibération n° 2013/4

Le Conseil Municipal décide

Article 1 :

De compléter la liste des biens désignés dans l'arrêté ministériel du 26 octobre 2001 par les biens suivants :

Abri de jardin
<i>Appareil de cardio-training</i>
Aspirateurs
Baby phone
Bacs à déchets
Batterie de tests KABEC
Bélier de rugby
Bloc de secours
Booster de démarrage les véhicules
Brouette
Camescope
Chaise arbitre
Corbeille
Coussin pour Alto
Décorations et illuminations de Noël
<i>Découpeur</i>
Desherbeur thermique
Desserte

Matériel sous-lumière et câbles
Meuleuse électrique
Micro-ondes
Miroir
<i>Oreillettes Micros (Radio PM)</i>
Paper-board
Parasols
Paravent
<i>Paumelleuse</i>
Plan de sécurité
<i>Plateaux Roulants</i>
Porte bébé pour VTT
Poussette
Miroir routier
Projecteur
Rampes en aluminium
Rehausseur de siège
<i>Rouleurs à Galets</i>

Echelle
Etagère
Extracteur de roulement (roue)
Fers à repasser
Gonfleur
Haies athlétisme
Housse d'instrument de musique
Isoloir avec rideaux
Marchepieds
Masque de soudure
Matériel de gymnastique
Matériel de psychomotricité
Matériel HIFI

Sèche-cheveux
Sèche-mains électrique
Souffleur à feuilles
Support télévision ou magnétoscope
Support cycles
Table à Langer
Tapis de sol
Télécopieur et scanner
Tondeuse
Transat
Trottinette
Urne

► **Unanimité**

6. Indemnité de conseil du comptable M. LEOST – exercice 2012
(M. Parmentier)
Délibération n° 2013/5

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

D'attribuer une indemnité de conseil au taux plein pour une prestation d'assistance et de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable d'un montant de 1651,12 € bruts à Monsieur Jean-Pierre LEOST, pour l'exercice 2012 couvrant la période du 1^{er} janvier au 9 avril 2012.

Article 2

Que les crédits sont prévus au budget 2013.

► **Unanimité**

7. Indemnité de conseil du comptable M. Coffion – exercice 2012
(M. Parmentier)
Délibération n° 2013/6

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1

D'attribuer une indemnité de conseil au taux plein pour une prestation d'assistance et de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable d'un montant de 1 367,59 € bruts à Monsieur Jean-Luc COFFION, pour l'exercice 2012 couvrant la période du 10 avril au 1^{er} juillet 2012.

Article 2

Que les crédits sont prévus au budget 2013.

► Unanimité

8. Indemnité de conseil du comptable Mme Bierjon – exercice 2012
(M. Parmentier)
Délibération n° 2013/7

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

D'attribuer une indemnité de conseil au taux plein pour une prestation d'assistance et de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable d'un montant de 3 068,74 € bruts à Madame Sylvie BIERJON, pour l'exercice 2012 couvrant la période du 2 juillet au 31 décembre 2012.

Article 2

Que les crédits sont prévus au budget 2013.

► Unanimité

9. Tarifs 2013 Montigny Patrimoine (M. Ourgaud)
Délibération n° 2013/8

Le Conseil Municipal

Article 1 : Décide des tarifs dans les salles familiales annexés à la présente délibération.

Article 2 :

Approuve les tarifs proposés par le Conseil d'Administration de l'association Montigny Patrimoine.

► **Majorité des votants par 31 voix pour et 6 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M.DÉJEAN)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Partenariat avec l'Association intermédiaire « Réagir » (Mme Mai Quoc)
Délibération n° 2013/9

Le Conseil Municipal

Article 1 :

Approuve le partenariat entre la Ville de Montigny-le-Bretonneux et l'association REAGIR.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Article 3 :

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours.

► **Unanimité**

11. Création d'un tarif de rémunération de vacations pour des interventions au Café des Petits (Mme Mai Quoc)
Délibération n° 2013/10

Le Conseil Municipal

Article 1 : Fixe le taux de rémunération horaire à 17,76 € brut majoré de 10 % de congés payés qui interviendra après service fait permettant le paiement des vacations des interventions d'accueil ayant un caractère spécifique et ponctuel du Café des Petits.

Article 2 : Décide que la revalorisation du taux est indexée sur (l'évolution du SMIC) ou l'évolution du point de la fonction publique territoriale.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

► **Unanimité**

URBANISME-FONCIER

12. Classement du CV7/CR 13 en voie communale suite à l'enquête publique
(M. Junes)
Délibération n° 2013/11

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de classer le CR 13 dans la voirie communale portion de la route de Port Royal comprise entre le carrefour avenue du Manet/chemin des solitaires et la limite territoriale avec Magny les Hameaux en voie communale.

Article 2 : de s'opposer à l'ouverture de ladite voie à la circulation publique dans sa portion comprise entre le Poney Club et le point d'information/parking implanté en lisière de forêt.

Article 3 : autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

► **Unanimité**

SERVICES TECHNIQUES

13. Convention relative à l'établissement du plan de prévention du bruit dans l'environnement – désignation d'un représentant élu à la commission d'appel d'offres (M. Boussard)
Délibération n° 2013/12

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Pierre PLUYAUD comme représentant de Montigny-le-Bretonneux, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, et Madame Marie TOUSSAINT comme son suppléant.

► **Unanimité des votants par 31 voix pour et 6 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

EVENEMENTIEL-RELATIONS INTERNATIONALES

14. Subvention au lycée Descartes – Echange scolaire avec San Fernando
(Mme Garnier)
Délibération n° 2013/13

Le Conseil Municipal décide

Article 1 :

De verser une subvention de 120 € par élève et accompagnateurs participant à l'échange, limité à 3600€ correspondant au plafond mentionné dans la délibération n°22/2009 du 30 mars 2009.

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus à l'exercice du budget 2013.

► **Unanimité**

SERVICE SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

15. Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2012 (Mme Romain)
Délibération n° 2013/14

Le Conseil Municipal décide

Article 1 : de proposer le maintien de l'indemnité fixée en 2011 pour 2012, soit 232,00€/mois

Article 2 : de verser l'indemnité due aux enseignants avec les crédits prévus sur l'exercice en cours

► **Unanimité**

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES, ETAT CIVIL,

16. Convention avec l'Association CAP Mariage, la Chambre des Notaires de Versailles et la Mairie de Montigny (Mme Durand-Mascart)
Délibération n° 2013/15

Le Conseil Municipal

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer à la convention avec l'Association Cap Mariage et la Chambre des Notaires des Yvelines.

Article 2 : Verse une participation de 150 € par an à l'Association Cap Mariage.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

► **Majorité des votants par 31 voix pour et 6 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M.DÉJEAN)

REPONSE AUX QUESTIONS ORALES

Pas de questions orales.

RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES

AFFAIRES DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires – décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 (pour information)

La majorité des élus a émis un avis favorable à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014-2015 par 31 voix et 6 non participations
(Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M.DÉJEAN)

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 30

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 25 février 2013, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le lundi 4 mars 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération


Michel LAUGIER